

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017 A 20 H 00  
MAIRIE DE LANDEDA**



N°	Objet	Rapporteur	Décision
1	<b>Approbation du compte-rendu de la séance du 3 juillet 2017</b> Le conseil municipal est invité à approuver le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 3 juillet 2017.	Mme le Maire	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0
2	<b>Modification du tarif de l'abonnement au service de l'assainissement collectif</b> Les commissions finances et travaux, lors de la réunion du 11 septembre 2017, proposent de fixer à 60 € H.T. le prix de l'abonnement pour le service d'assainissement à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2017. Le conseil municipal est invité à valider cette modification des tarifs sous réserve des retours de discussion avec la CCPA.	Mme POULNOT-MADEC	Pour : 20 Contre : 0 Abstention : 2
3	<b>Modification de la période de facturation pour les services eau et assainissement collectif</b> Afin d'avoir une facturation de l'abonnement rattachée à l'année civile, les commissions finances et travaux proposent de passer cette facturation du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année n. Il est proposé au conseil municipal de valider cette proposition, sous réserve des retours de la CCPA, ce qui engendrera une nouvelle facturation en 2017 pour la période du 1 <sup>er</sup> mars au 31 décembre 2017.	Mme POULNOT-MADEC	Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0
4	<b>Transfert des compétences « eau » et « assainissement » à la CCPA au 1<sup>er</sup> janvier 2018</b> Lors de sa séance du 22 juin 2017, le conseil de communauté de la CCPA s'est prononcé favorablement sur une anticipation du transfert des compétences « eau » et « assainissement (hors gestion des eaux pluviales) » au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 ainsi que sur le dispositif conventionnel qui encadre les principes, règles et modalités d'une délégation de gestion. Le transfert sera acté s'il recueille, outre l'avis favorable du conseil de communauté, une majorité qualifiée constituée des deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou l'inverse. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur le transfert des compétences « eau » et « assainissement » auprès de la Communauté de communes du Pays des Abers à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2018.	Mme le Maire M. GODEC	Pour : 17 Contre : 3 Abstention : 3
5	<b>Modification des statuts de la CCPA</b> Lors de sa séance du 22 juin 2017, le conseil de communauté de la CCPA s'est prononcé favorablement sur une modification des statuts de la CCPA. Cette modification ne sera adoptée définitivement qu'après avis des conseils municipaux des communes membres de la CCPA. La modification des statuts devra obtenir une majorité qualifiée constituée des deux tiers des communes représentant la moitié de la population ou l'inverse. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur la modification des statuts de la CCPA.	Mme le Maire	Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 4
6	<b>Décisions modificatives budgétaires</b> Il convient donc de prendre les décisions modificatives budgétaires pour le budget générale de la commune. La commission des finances du 11 septembre 2017 a émis un avis favorable pour ces décisions. Pour ce qui concerne le budget assainissement, il était prévu un montant de 11 000 € au chapitre 014 en dépenses pour reversement redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Or le montant à reverser est de 11 164 €. Il convient donc de prendre une décision modificative afin de permettre le versement de l'intégralité de la redevance.	Mme POULNOT-MADEC	Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
7	<b>Modification de la gratification des stagiaires de l'enseignement</b> Par délibérations en date des 2 mars 2015 et 1 <sup>er</sup> février 2016, la commune de Landéda a instauré la gratification pour les stagiaires de l'enseignement. Il est nécessaire de modifier lesdites délibérations afin de pouvoir augmenter, si besoin, le montant de la gratification qui est pour l'instant plafonnée à 15 % du plafond de la Sécurité Sociale soit 3,60 € de l'heure. Au-delà de ce plafond, la gratification est soumise à cotisations obligatoires.	Mme le Maire	Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
8	<b>Frais de déplacements</b> Le dispositif juridique applicable aux frais de déplacements des agents communaux conduit la collectivité à délibérer sur un certain nombre de points. Il est à noter que les bénévoles qui interviennent dans le cadre d'activités liées à la collectivité, bénéficient du même régime de prise en charge des frais de déplacements que les agents communaux. Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour prendre en compte le remboursement des frais d'hébergement dans la limite de 60 €. Il est également proposé de dépasser pour une durée limitée et autorisée au cas par cas les taux forfaitaires des indemnités de mission et de stage, dans la limite des sommes effectivement engagées par l'agent. Enfin les montants plafonds évolueront en fonction de la réglementation.	Mme le Maire	Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
9	<b>Remboursement des frais de déplacement ou de mission d'un élu</b> Dans le cadre de leurs mandats locaux, les membres du conseil municipal peuvent être appelés à effectuer des déplacements pour participer à des réunions dans des instances ou des organismes ou ils représentent la commune de Landéda, et qui peuvent à ce titre, ouvrir droit au remboursement des frais exposés pour leur accomplissement. Il est proposé de définir les modalités et conditions de prise en charge des dépenses engagées par les intéressés dans l'exécution de leurs missions. Le conseil municipal est invité à délibérer sur ce sujet.	Mme le Maire	Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

N°	Objet	Rapporteur	Décision
10	<p><b>Enquête publique cultures marines</b> Une enquête publique relative aux cultures marines se déroule du 11 septembre au 10 octobre 2017 sur la commune de Landéda. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette enquête publique et diviser la question en trois votes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Demande de réduction de surface et une demande d'agrandissement à l'Anse de Bröennou</li> <li>• Demande de création de dépôt au sol d'huîtres en poches au Passage</li> <li>• Une demande de régularisation cadastrale à l'Aber Wrac'h</li> </ul>	Mme le Maire	Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0  Pour : 0 Contre : 23 Abstention : 0  Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
11	<p><b>Création d'un emploi d'assistant(e) auprès du responsable des services techniques</b> Dans le cadre de l'amélioration du fonctionnement des services, il est proposé au conseil municipal de créer un poste d'assistant(e) au poste de responsable des services techniques. Ce poste est proposé à temps complet en filière administrative, catégorie C ou catégorie B. Le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette création d'emploi.</p>	Mme le Maire	Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
12	<p><b>Motion en faveur du maintien de la Trésorerie à Lannilis</b> La commune de Lannilis a été informée le 11 juillet dernier de la suppression d'un poste à la trésorerie de Lannilis. S'il ne s'agit à ce jour que de la suppression d'un poste et que les raisons de ce transfert de missions vers Brest peuvent se comprendre (spécialisation, sécurisation...), le conseil municipal de Landéda entend exprimer ses craintes quant à un possible processus de démantèlement de la trésorerie de Lannilis qui aboutirait pour finir à sa suppression. Le conseil municipal de Landéda est sollicité pour exprimer par cette motion sa vigilance vis-à-vis de toute dégradation de la situation des services publics de l'Etat sur son territoire.</p>	Mme le Maire	Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
13	<p><b>Subvention complémentaire au CVL</b> Le conseil municipal est invité à attribuer une subvention complémentaire au CVL dans le cadre des journées d'initiation aux activités nautiques. Ce montant est de 1 805 € pour 2017.</p>	M. KERLAN	Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
14	<p><b>Ouragan Irma : attribution de subventions</b> Suite au passage de l'ouragan Irma qui a frappé la population et entraîné de nombreux dégâts, l'AMF (Association des Maires de France) invite les communes et les intercommunalités de France à contribuer et relayer les appels aux dons pour secourir les victimes d'Irma via les ONG déjà mobilisées sur place : la protection civile et la croix rouge. Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour accorder à la protection civile et à la croix rouge une subvention de 750 €.</p>	Mme le Maire	Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0
15	<p><b>Informations diverses</b> Mme le Maire informe que les prochains conseils municipaux auront lieu les 13 novembre et 18 décembre. Mme le Maire remercie les élus présents sur les animations estivales pour leur mobilisation et leur investissement. Elle remercie également le CCAS pour l'organisation du forum des seniors. M. LE GOFF dit à l'assemblée que l'action sur l'île Guenioc continue jusqu'au 8 octobre. Un reportage à ce sujet sera diffusé sur Tébéo le 2 octobre. Le 4 octobre M. COUSSEAU organise un pot de remerciements pour les bénévoles et les élus.</p>		Pas de délibération

**Fin de la séance à 22h00**

*Vu par Nous, le Maire de la commune de LANDÉDA (Finistère)*

*Pour être affiché le vingt-six septembre deux mille dix-sept à la porte de la Mairie en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

À LANDÉDA, le 26 septembre 2017

**Le Maire**  
**Christine CHEVALIER**

